

ENQUETE ANNUELLE COMPLEMENTAIRE D’AFFACTURAGE EXERCICE 2021

L’opération d’affacturation consiste en un **transfert de créances commerciales** (factures) de leur titulaire à un **factor – la société d’affacturation – qui se charge d’en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin**, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor **peut régler par anticipation** tout ou partie du montant des créances transférées.

L’ASF (Association française des Sociétés Financières) regroupe la quasi-totalité des **établissements spécialisés** : quelque 260 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d’investissement).

Les activités des membres de l’ASF sont multiples : le **financement de l’équipement des particuliers** (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l’ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le **financement des investissements des entreprises et des professionnels** (investissements d’équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), **les services financiers** (affacturation, cautions, titrisation), **les services d’investissement** (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

SOMMAIRE

1	Périmètre de l'étude	3
2	Contexte économique	3
2.1	L'activité des établissements spécialisés.....	3
2.2	Les délais de paiement	4
2.3	L'affacturage dans le monde	4
3	Evolution globale de l'activité en France	5
3.1	Chiffre d'affaires	5
3.2	Portefeuille à fin décembre 2021.....	7
3.3	L'offre domestique	8
3.4	L'offre à l'international.....	10
4	Caractéristiques de la clientèle	11
5	Nouveau produit : Le financement de commandes.....	12
6	Risque de crédit.....	13
7	Résultats des sociétés d'affacturage	14
8	Annexes	15
8.1	Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage.....	15
8.2	Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique.....	17
8.3	Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication.....	18
8.4	Annexe 4 : Evolution de l'activité en début 2022.....	19

1 PERIMETRE DE L'ETUDE

Détenant plus de 95% de l'encours d'affacturage du marché français, l'ASF regroupe la quasi-totalité des sociétés spécialisées en affacturage (12 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 6 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, 18 établissements). Notons que la concentration du marché demeure forte puisque les quatre premiers établissements disposent à eux seuls de près de 2/3 du chiffre d'affaires affacturé de l'ASF.

Sont exclues dans la présente étude les opérations de « floor plan » et de forfaitage. Ainsi, l'échantillon des établissements participant à cette enquête se compose de 13 factors.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE

Après le choc économique mondial déclenché par la pandémie de Covid-19 en 2020, l'année 2021 s'est caractérisée par une reprise notable de l'économie.

En Europe¹, le PIB a connu un rebond de +5,4% dans l'UE et de +5,3% dans la zone Euro. Rappelons que cette croissance intervient après une chute en 2020 de -5,9% du PIB européen et de -6,3% pour la zone euro.

En France², la mise en œuvre des mesures de soutien déployées par l'Etat a permis d'amortir le choc économique vécu en 2020 : mesures de chômage partiel, d'allègement de charges, souscription de 145 milliards d'euros de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) par près de 700 000 entreprises françaises, moratoires de remboursements de crédit... Elles ont ainsi favorisé une reprise rapide de l'économie. En 2021, la croissance française a dépassé les prévisions et s'est hissée à +6,8%, soit la plus forte hausse du PIB depuis 1969. Rappelons toutefois que ce fort rebond est en partie le corollaire de la récession historique de 2020 (-7,8%) et qu'il ne dissipe pas complètement les stigmates de la crise économique. En effet, le PIB demeure, sur l'ensemble de 2021, -1,5% en deçà de son niveau de 2019, année d'avant crise.

2.1 L'activité des établissements spécialisés

Dans ce contexte de reprise économique, les financements spécialisés ont démontré leur capacité à apporter des solutions adéquates et rapides aux entreprises et aux ménages qui ont ainsi pu s'appuyer sur les adhérents de l'ASF pour financer leur trésorerie et leurs projets. Deux nouveaux produits ont ainsi été proposés par les adhérents et votés au Parlement : le financement de commandes en affacturage et la cession-bail, en soutien de la trésorerie des entreprises. L'activité des établissements spécialisés s'est ainsi réorientée favorablement sur l'année 2021 avec un fort rebond des financements, compte tenu des chutes historiques de la production en 2020.

Avec 90,6 milliards d'euros, la production globale des adhérents de l'ASF (hors opérations d'affacturage et financement du logement) progresse de +12,1% sur l'ensemble de l'année 2021, mais demeure légèrement en-dessous du volume d'activité de 2019 (-0,6%). En effet, certains secteurs ont retrouvé, voire dépassé leur niveau d'avant-crise, tandis que d'autres peinent encore à retrouver leur performance pré-Covid.

Au 31 décembre 2021, le montant total des opérations en cours des adhérents de l'ASF atteignait 289,8 milliards d'euros, en progression de +3,4% sur douze mois.

¹ Source : EUROSTAT.

² Source : INSEE.

2.2 Les délais de paiement³

En 2020, les multiples mesures restrictives mises en place pour endiguer la pandémie avaient assurément provoqué des tensions sur les délais de paiement, interrompant ainsi la tendance baissière des délais amorcée depuis 2018 (voire 2017 pour les délais fournisseurs). Toutefois, les mesures de soutien déployées rapidement par l'Etat ont finalement permis de stabiliser les délais par rapport à 2019 : 43 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients (contre 43,4 en 2019) et 49,4 jours d'achats pour les délais fournisseurs (contre 49,3 en 2019).

D'après le rapport de l'Observatoire, la normalisation des délais de paiement constatée à fin 2020 se serait poursuivie en 2021, sans pour autant parvenir à un retour au niveau d'avant-crise. En effet, selon les données Altares, les retards de paiement de 2020 ne s'étaient pas encore entièrement résorbés et s'établissaient encore en moyenne à 12,4 jours à fin 2021, soit un jour de plus qu'en 2019. Comme en témoignent les organisations professionnelles, les délais de paiement sont restés élevés du fait des problèmes d'approvisionnement et des hausses de prix des matériaux et des matières premières.

Globalement, la crise et ses conséquences ont continué d'impacter les comportements de paiements en 2021. L'effet s'est fait particulièrement ressentir sur le comportement des grandes entreprises dont seules 41% d'entre elles paieraient leurs fournisseurs dans les temps, contre 75% pour les PME. Le problème est antérieur à la crise mais se serait aggravé depuis 2019. Ainsi, d'après les données Altares 2021, les retards de paiement des entreprises de plus de 1 000 salariés sont en moyenne supérieurs de 5 jours par rapport à ceux des entreprises de moins de 200 salariés.

2.3 L'affacturage dans le monde

Le marché de l'affacturage a connu un net rebond en 2021 : à l'échelle mondiale, l'activité enregistre une croissance de +13,5% pour un volume de créances de 3 094 milliards d'euros⁴.

La Chine se maintient au premier rang mondial avec près de 470 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour environ 2 000 acteurs sur le marché.

En Europe⁵, l'affacturage grimpe significativement de +12,4% pour atteindre un volume de 2 030 milliards d'euros, soit une production bien supérieure au pic d'activité atteint en 2019, avant la pandémie. Plus de ¾ du chiffre d'affaires européen provient de l'activité domestique et 53% de la production est classée sans recours. Les pays qui composent le top 5 européen sont, quant à eux, restés identiques avec toutefois un mouvement entre la Grande Bretagne et l'Allemagne. En effet, le Royaume-Uni qui avait perdu sa deuxième place en 2020 au profit de l'Allemagne, s'est vu revenir au second rang avec un volume d'activité proche de celui de 2019 (328,4 milliards d'euros en 2021). En somme, la France conserve sa première place en Europe (et son second rang à l'échelle mondiale) avec une part de marché de 18% ; s'ensuit le Royaume-Uni avec 16,2% ; puis l'Allemagne avec 15,2%, l'Italie avec 12,7% et l'Espagne avec 9,8%.

³ Rapport annuel 2021 de l'Observatoire des délais de paiement : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/odp2021_web-2.pdf

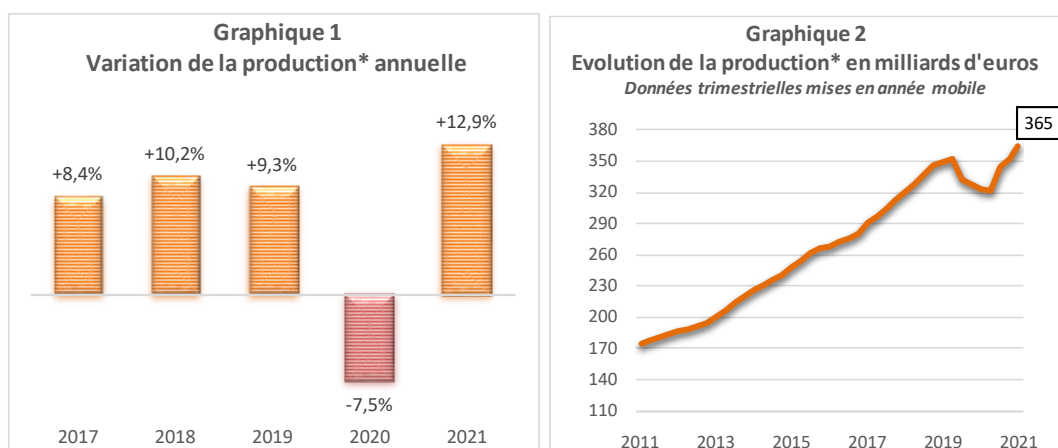
⁴ Source : FCI.

⁵ Source : EUF.

3 EVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITE EN FRANCE

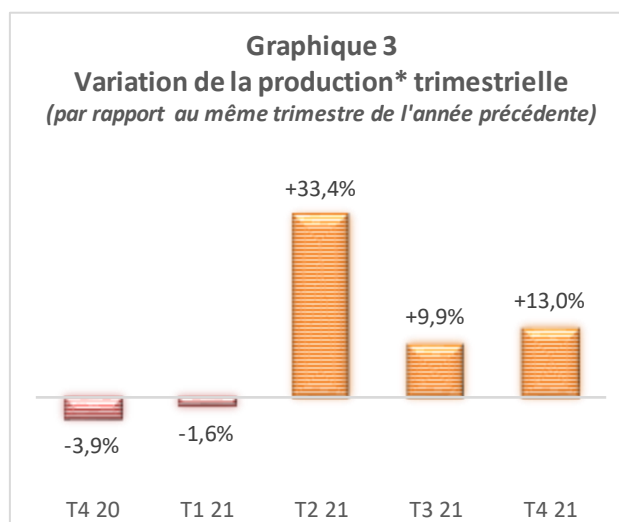
3.1 Chiffre d'affaires

Constituant une solution de financement pour **32 000 entreprises**, l'affacturage français a atteint un niveau d'activité record en 2021. En effet, les factors ont pris en charge⁶ quelque **73 millions** de nouvelles créances pour un montant de **365,4 milliards d'euros** en 2021, soit le montant le plus élevé jamais atteint sur une année. Ainsi, le marché est globalement en hausse de **+12,9%** par rapport à 2020 et de **+4,5%** par rapport à 2019.



*Montant des créances prises en charge

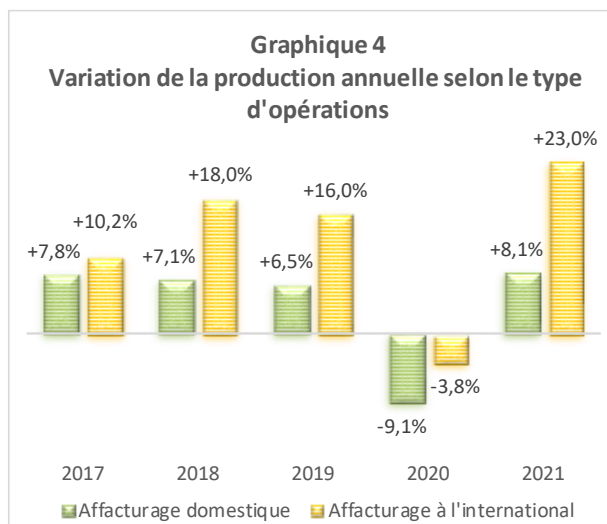
Ayant débuté l'année 2021 avec une légère baisse (-1,6% par rapport au premier trimestre 2020, mais +2,1% par rapport au début 2019), l'activité a ensuite progressé de +33,4% au printemps (+2,8% par rapport à 2019), puis de +9,9% durant l'été (+3,4% par rapport à 2019). Le quatrième trimestre affiche, quant à lui, une croissance de +13% par rapport à l'automne 2020 et de +8,6% comparé au même trimestre de 2019.



*Montant des créances prises en charge

⁶ Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage.

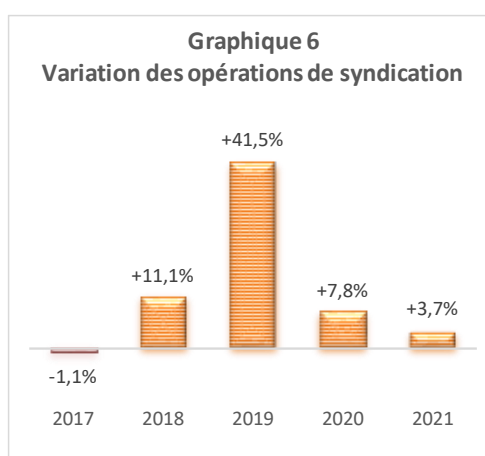
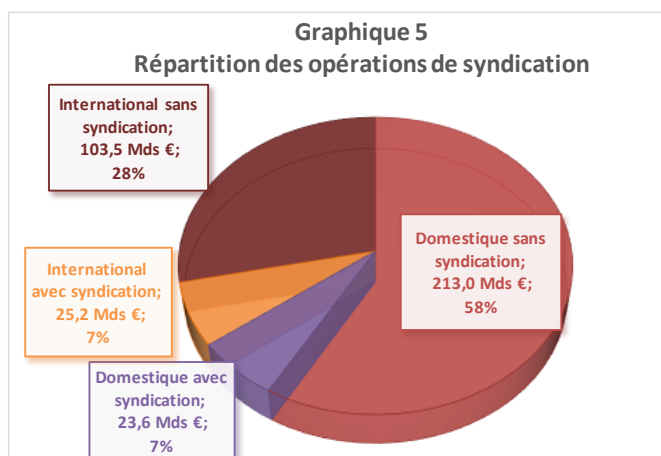
Comme les années précédentes, la profession bénéficie du fort dynamisme de l'activité à l'**international** qui progresse globalement de **+23%** (**+18,3%** par rapport à 2019) et constitue désormais, avec **128,8 milliards d'euros**, plus de 35% du chiffre d'affaires des factors, **preuve de l'adéquation de ce mode de financement aux besoins court terme des entreprises à l'exportation**. Le bilan est tout autre sur le plan national : avec une production annuelle de **236,6 milliards d'euros**, l'affacturage **domestique** augmente de **+8,1%** par rapport à 2020, mais demeure encore en-dessous de son niveau d'activité pré-Covid (**-1,8%** par rapport à 2019).



Dans l'ensemble, cette belle reprise de l'activité s'est accentuée en 2022 avec une **hausse remarquable de +18,4%** au premier trimestre, soit un bond de **+21%** par rapport à 2019 (cf annexe 4).

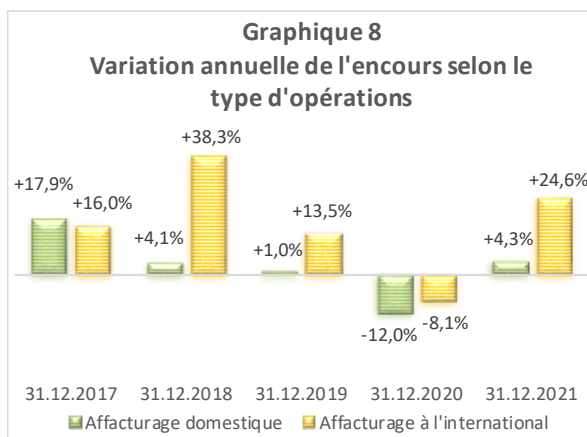
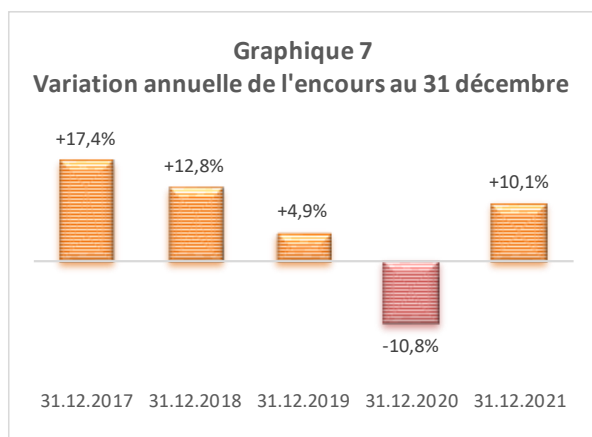
En 2021, le montant moyen des créances est estimé à 5 000 euros, contre 4 400 euros en 2020 (4 300 euros en 2019). Toutefois, ce montant diffère selon le type d'opérations. En effet, les créances domestiques ont un montant moyen d'environ 4 000 euros, alors que celles à l'international sont en moyenne de l'ordre de 11 000 euros. Notons que ces dernières ont augmenté d'environ 3 000 euros par rapport à 2020 (+1 700 euros par rapport à 2019).

Pour leur part, les opérations de syndication continuent de se développer : avec 48,8 milliards d'euros, elles augmentent globalement de **+3,7%** (**+11,8%** par rapport à 2019) et constituent **13%** du chiffre d'affaires en 2021. Cette progression concerne essentiellement l'activité à l'international (**+15,6%** par rapport à 2020 et **+48,7%** par rapport à 2019), les syndications ayant nettement baissé sur le plan domestique (**-6,6%** par rapport à 2020 et **-11,6%** par rapport à 2019).

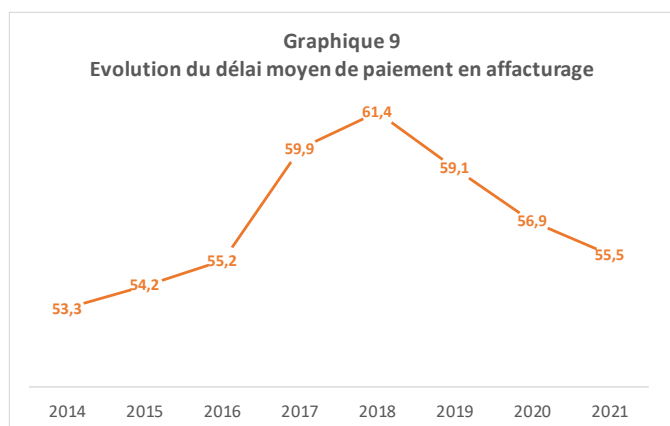


3.2 Portefeuille à fin décembre 2021

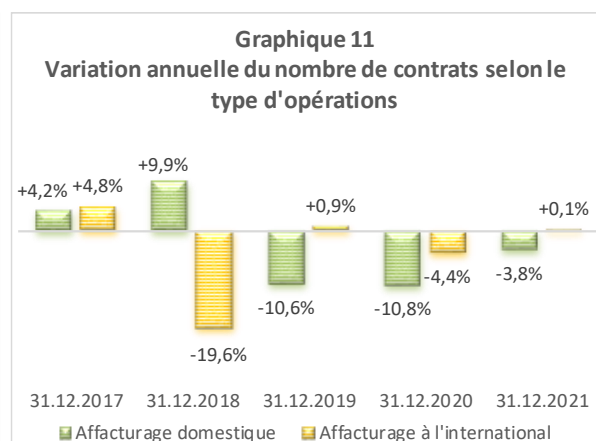
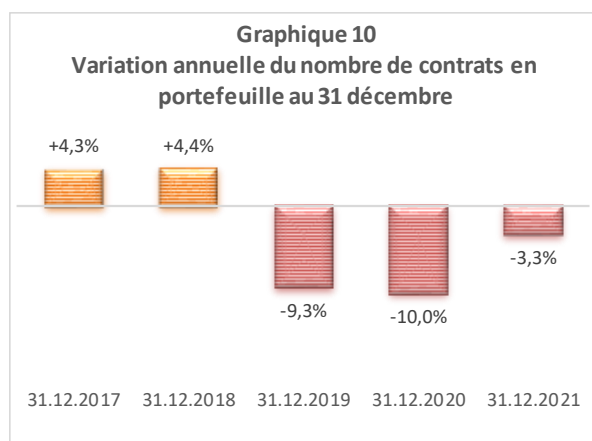
Après une baisse de -10,8% à fin 2020, l'**encours net des créances à recouvrer** augmente de **+10,1%**, pour atteindre un montant total de **56,2 milliards d'euros** au 31 décembre 2021. Cet encours se répartit en 38,1 milliards d'euros d'opérations sur le plan domestique (+4,3%) et 18,1 milliards d'euros d'opérations à l'international (+24,6%).



Dans la continuité des deux dernières années, les délais de paiement se sont de nouveau réduits en 2021 pour s'établir en moyenne à 55,5 jours.



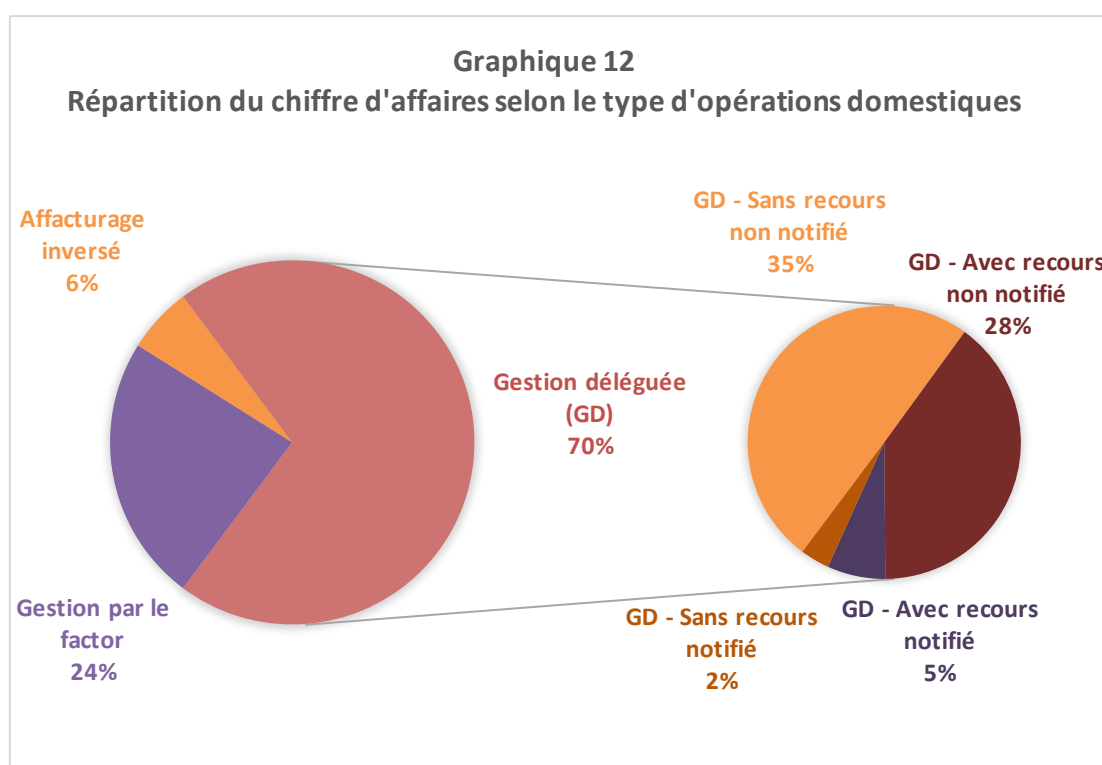
Au 31 décembre 2021, le portefeuille comptait environ 36 070 dossiers actifs, soit une baisse de -3,3% sur un an (-13,1% sur deux ans). Les évolutions divergent cependant selon le type d'opérations : constituant 87% du total, les contrats domestiques sont en recul de -3,8% sur un an, tandis que le nombre de contrats à l'international demeure stable par rapport à fin 2020 (+0,1%).



3.3 L'offre domestique

Environ 61 millions de créances domestiques ont été prises en charge par les facteurs en 2021, pour un montant total de 236,6 milliards d'euros. Ainsi, la production ressort globalement en hausse de +8,1% par rapport à 2020, mais demeure en retrait de -1,8% par rapport à 2019, période pré-Covid.

Le chiffre d'affaires continue d'être largement généré par la gestion déléguée au client⁷ qui constitue 70% de la production domestique (166,7 milliards d'euros). S'ensuivent les opérations en gestion par le factor pour un montant de 56,1 milliards d'euros, puis l'affacturage inversé⁸ à 13,8 milliards d'euros (dont 7,3 milliards d'euros d'affacturage inversé collaboratif⁹ ou PFA). Après avoir pris de l'élan les deux années précédentes, le PFA a marqué le pas en 2021 : -6,3% par rapport à 2020 et -6% par rapport à 2019.



Au sein des créances domestiques, seules 37% sont notifiées aux débiteurs pour un montant de 87,2 milliards d'euros en 2021 (-6,6% par rapport à 2019). Le recours factoring représente, quant à lui, 45% du chiffre d'affaires domestique (106,3 milliards d'euros), soit une part qui ne cesse de décroître depuis plusieurs années (59% en 2016). Pour sa part, le maturity factoring¹⁰ occupe désormais une place très marginale dans l'activité (0,3 milliard d'euros).

⁷ Affacturage en gestion déléguée : opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

⁸ Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

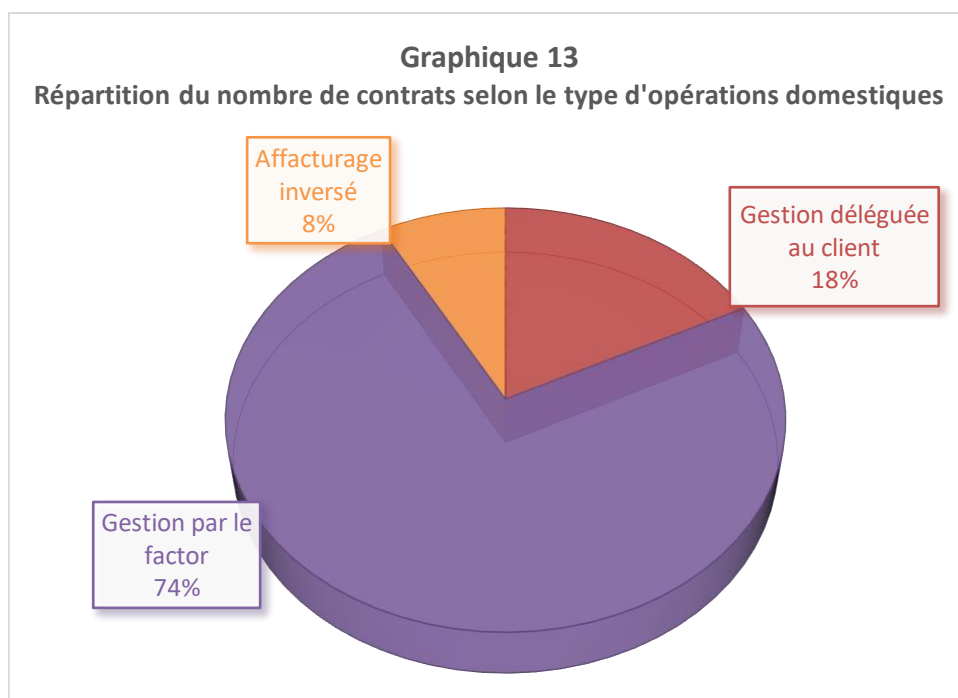
⁹ L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.), introduit par la loi PACTE en avril 2019, constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

¹⁰ Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

Par ailleurs, les syndications ont nettement diminué sur le plan national : -6,6% par rapport à 2020 (-11,6% par rapport à 2019). Ainsi, avec un montant de 23,6 milliards d'euros, elles ne pèsent plus que 10% du chiffre d'affaires domestique.

Toutes opérations domestiques confondues, l'encours des créances à recouvrer s'établit à 38,1 milliards d'euros à fin 2021, soit une augmentation de +4,3% sur un an. Le délai moyen de paiement en affacturage domestique est estimé à 58 jours.

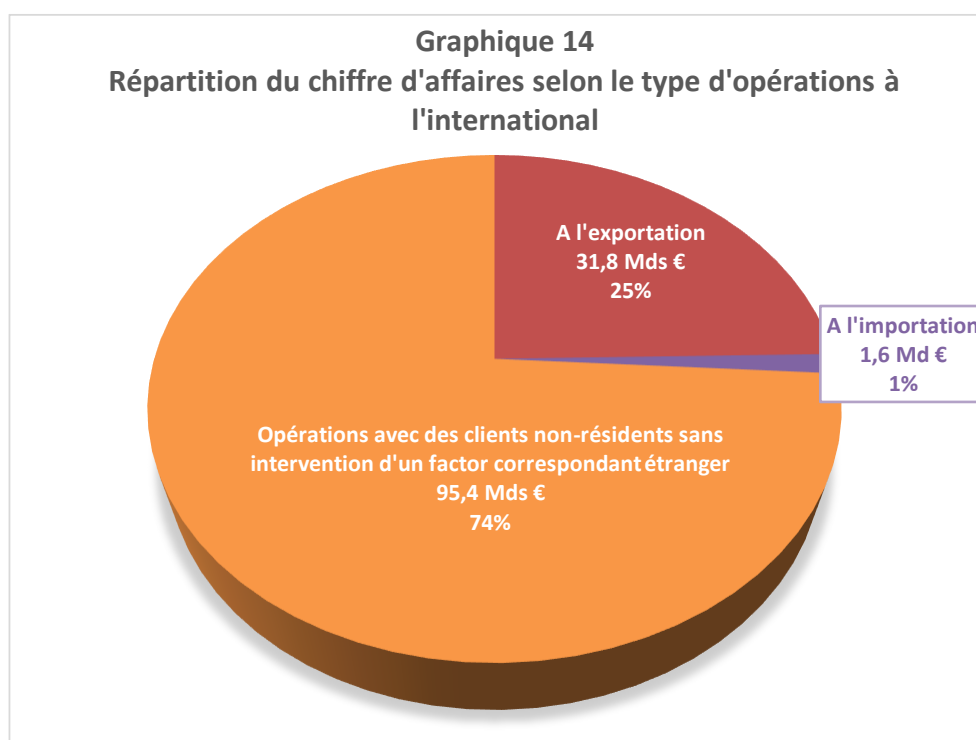
Au total, les factors détiennent environ 31 300 contrats domestiques actifs à fin 2021 ; ce qui correspond à une baisse de -3,8% sur un an et de -14,3% sur deux ans. Contrairement au chiffre d'affaires, nous observons, en nombre, une majorité de contrats gérés par le factor (environ trois quarts) ; 18% sont en gestion déléguée au client et les 8% restants sont des contrats en affacturage inversé, dont une majorité en PFA.



3.4 L'offre à l'international

L'activité continue de s'intensifier à l'international, si bien que la production retrouve une croissance à deux chiffres : +23% par rapport à 2020 et +18,3% par rapport à 2019. Cet accroissement soutenu à l'international permet ainsi d'atteindre un chiffre d'affaires de 128,8 milliards d'euros, soit 35% de la production totale. Ainsi, **la France conserve sa place de leader mondial sur l'activité à l'international.**

Cette belle évolution masque cependant des disparités selon les produits. Les opérations à l'exportation¹¹ font un bond de +32,6% à 31,8 milliards d'euros (+22,1% par rapport à 2019), tandis que celles réalisées avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger¹² sont en augmentation de +21,7% à 95,4 milliards d'euros (+18,6% par rapport à 2019). En revanche, les opérations à l'importation¹³ chutent fortement de -33% à 1,6 milliard d'euros (-33,8% par rapport à 2019).



Suivant la tendance générale, les syndications se sont fortement accrues à l'international : elles sont en hausse de +15,6% par rapport à 2020, soit une poussée de +48,7% par rapport à 2019. Avec 25,2 milliards d'euros, elles ont constitué 20% du chiffre d'affaires international en 2021.

En fin d'année, près de 4 800 contrats actifs ont été recensés dans le portefeuille international. Pour sa part, le montant de l'encours s'élevait à 18,1 milliards d'euros, soit une hausse de +24,6% sur un an. En moyenne, les délais de paiement pour les opérations à l'international sont estimés à 50,7 jours en 2021.

¹¹ Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

¹² Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

¹³ Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

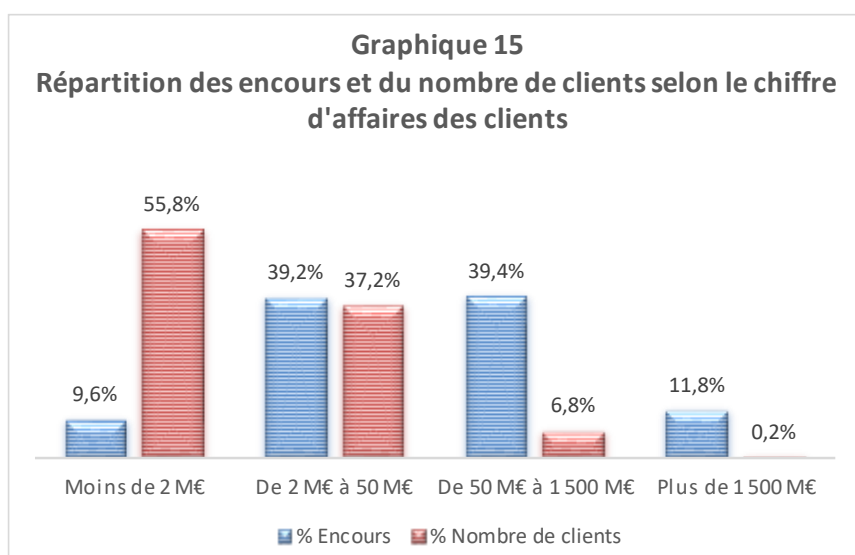
4 CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

L'offre d'affacturage continue de séduire principalement les TPE/PME qui constituent au total 93% de la base clients¹⁴ de la profession en 2021 et 49% de l'encours global.

Les TPE¹⁵ (et professionnels) concentrent la majorité des dossiers (56%), mais avec un montant de créances acquises en forte diminution. En effet, l'encours détenu sur ce segment a chuté de -20,3% par rapport à 2020, si bien qu'il ne pèse plus que 10% du portefeuille. En revanche, les PME¹⁶ qui représentent 37% des clients voient leur encours augmenter de +9,9% par rapport à 2020.

Pour leur part, les ETI¹⁷, s'étant fortement multipliées ces deux dernières années, contribuent à hauteur de 39% de l'encours global, avec une hausse de +12,5% en 2021.

Enfin, une part significative du montant du portefeuille est imputable à une poignée de clients grands comptes, dont l'encours a progressé de +12% sur un an.



S'agissant de la concentration sectorielle des **clients résidents**, le commerce de gros (code NAF 46) demeure le premier secteur bénéficiaire des financements par voie d'affacturage (soit environ ¼ des engagements recensés au SCR à fin 2021). S'ensuivent le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motos (code NAF 45) et celui de l'industrie alimentaire (code NAF 10) qui concentrent à eux deux environ 13% des encours. Pour sa part, l'industrie automobile a chuté en 2021 ; en effet les concours recensés sur ce secteur ont fortement diminué tous modes de financement confondus. Les sociétés d'affacturage détiennent néanmoins près de 50% des crédits court-terme engagés sur ce secteur.

¹⁴ Sur un périmètre de 11 factors.

¹⁵ TPE : très petite entreprise.

¹⁶ PME : petite et moyenne entreprise.

¹⁷ ETI : entreprise de taille intermédiaire.

5 NOUVEAU PRODUIT : LE FINANCEMENT DE COMMANDES

Dès le mois de mars 2020, l'ASF a échangé avec les pouvoirs publics sur l'articulation de l'affacturage avec les différents dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir le crédit aux entreprises. Les travaux ont notamment porté sur la possibilité de proposer, sur le modèle du PGE, une garantie publique du financement de bons de commandes permettant aux factors de prendre en charge des opérations en amont de leur périmètre d'intervention habituelle, afin de contribuer au redémarrage de l'économie. La 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 votée le 30 juillet 2020 a prévu, à compter du 1^{er} août, **une garantie irrévocable et inconditionnelle de l'Etat¹⁸ portant sur les financements délivrés par les sociétés d'affacturage sur des commandes fermes, définitives et confirmées jusqu'à l'émission des factures.**

Ce dispositif nouveau permet de financer les ventes de l'entreprise dès la prise de commandes sans attendre la livraison du bien ou la prestation de services et l'émission des factures correspondantes. Il offre ainsi un gain de trésorerie de 45 jours en moyenne par rapport à l'affacturage classique et la possibilité d'honorer un plus grand nombre de commandes nouvelles. En relai du PGE et des mesures d'allègement de charges décidées par les pouvoirs publics, il est ainsi venu soutenir la trésorerie des entreprises et constituer une solution de financement des besoins en fonds de roulement, pour certains très affectés par la période d'atonie en 2020, appelés à mécaniquement augmenter avec la reprise.

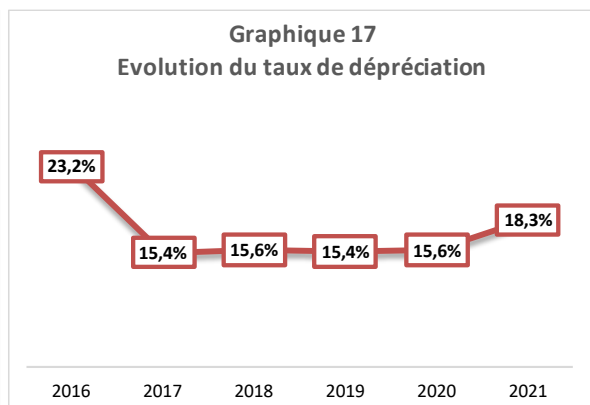
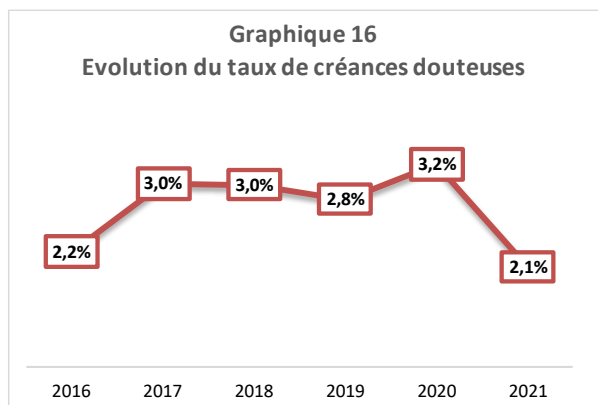
La volumétrie est restée faible en raison notamment de la nouveauté du produit et de l'impact du PGE qui permet aux entreprises de disposer d'une trésorerie abondante et de sensiblement réduire leurs besoins de financement. Ainsi, à l'automne 2021, les membres de la Commission faisaient état d'environ 150 contrats conclus, pour un montant cumulé de lignes de financement supérieur à 100 millions d'euros. Les entreprises ayant souscrit au produit venaient pour une grande part du portefeuille clients existant. Les PME constituaient les premières utilisatrices (61% des contrats conclus et 56% des montants mobilisés). Les TPE représentaient 27% des contrats et 7% des montants ; les ETI 12% des contrats et 38% des montants mobilisés. Les secteurs d'intervention étaient, quant à eux, diversifiés mais proches de ceux habituellement traités par les factors, principalement l'industrie et le négoce.

Le financement de commandes est un produit novateur dont l'évolution sera intéressante à suivre après le remboursement des PGE par les entreprises, **certaines factors ayant conservé ce produit dans leur gamme, même sans garantie de l'Etat.**

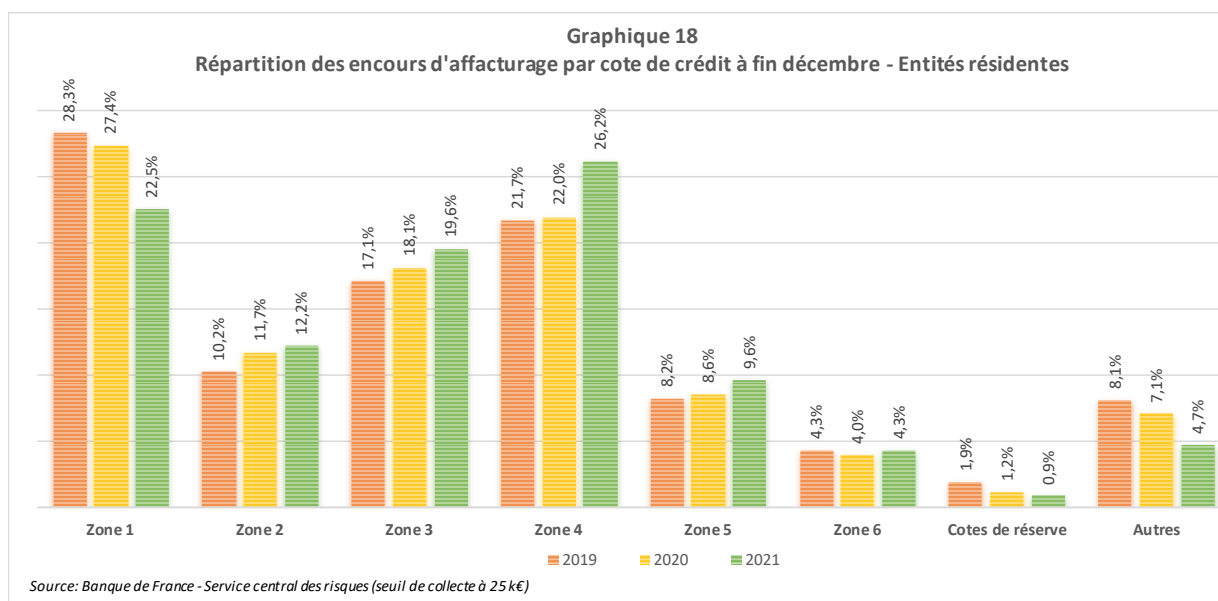
¹⁸ Comme pour le PGE, les caractéristiques de la garantie doivent permettre une pondération à 0% des encours en risque couverts (RWA).

6 RISQUE DE CREDIT

L'évolution de la qualité des créances se reflète dans la proportion des encours douteux qui est descendue au plus bas en 2021. En effet, le taux de créances douteuses brutes des factors s'établit à 2,1%, soit une baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'exercice 2020. Le taux de provisionnement moyen appliqué à l'encours douteux s'élève, quant à lui, à 18,3 % et s'inscrit en hausse de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2020. Comme les années précédentes, les taux appliqués sont très hétérogènes. Les établissements présentant les taux d'encours douteux les plus faibles se caractérisent par les taux de provisionnement les plus élevés.

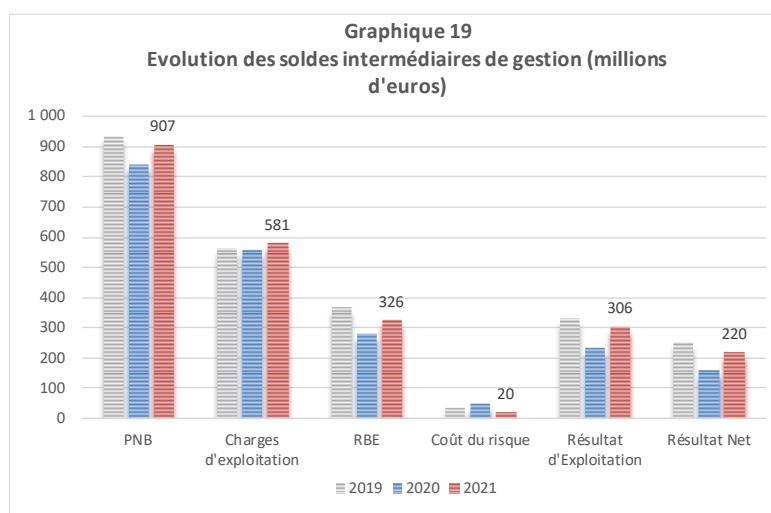


Par ailleurs, Il convient de s'intéresser à l'évolution de la structure agrégée des portefeuilles clients à travers la cotation Banque de France. En effet, cette cotation permet d'apprécier la capacité des clients à honorer leurs engagements à un horizon de 1 à 3 ans et d'appréhender ainsi le risque de crédit supporté par les factors dans le cadre des contrats avec recours. De cet examen, il en ressort une baisse significative des contreparties notées excellentes (zone 1) qui représentent désormais 22,5% des encours recensés au SCR ; et un glissement vers les couches satisfaisantes (zone 2 à 4). En particulier, la part des bénéficiaires en zone 4 connaît une nette augmentation en 2021 (26% contre 22% en 2020 et 2019). Globalement, la part des encours affectés d'une cotation péjorative, quoiqu'en légère hausse, demeure relativement faible.



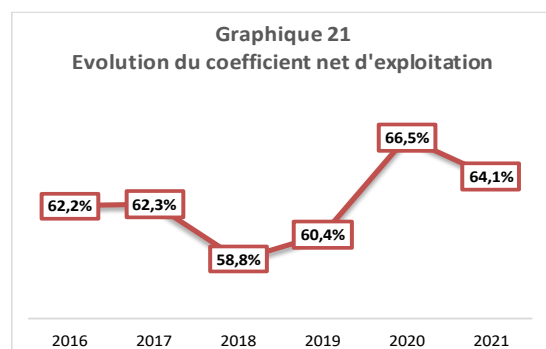
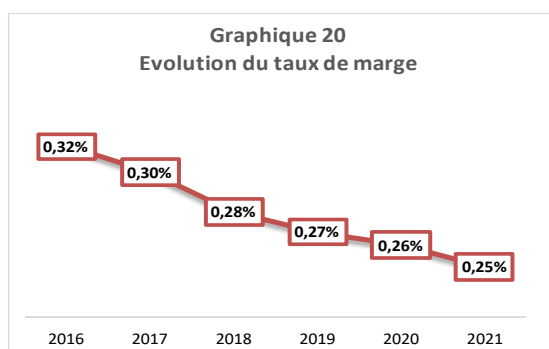
7 RESULTATS DES SOCIETES D'AFFACTURAGE

Pour l'exercice 2021, le PNB agrégé de l'ensemble des sociétés d'affacturage s'établit à 907 millions d'euros. Etant de 842 millions d'euros en 2020, il a donc progressé de +7,7% sur un an, soit une augmentation inférieure à celle du chiffre d'affaires réalisé en 2021 (+12,9%). Evalué par rapport à 2019, période pré-Covid, le PNB s'inscrit en retrait de -3,1%.



La tendance à l'érosion du taux de marge brute (rapport entre le PNB et le chiffre d'affaires) s'est consolidée en 2021 pour s'établir à 0,25% pour l'ensemble de la profession. La baisse constante de la rentabilité des factors est en partie imputable à l'évolution du mix produit en faveur des opérations en mandat de gestion, moins rémunératrices que le full factoring.

La hausse des charges d'exploitation est, quant à elle, modérée (+3,7% par rapport à 2020 et +2,9% par rapport à 2019). Après une dégradation notable sur l'exercice 2020, le coefficient net d'exploitation¹⁹ connaît une amélioration en 2021 pour s'établir à un niveau satisfaisant de 64,1%.



L'année 2021 s'est avérée très satisfaisante en termes de coût du risque qui s'élève à 20 millions d'euros, soit une diminution de -57% par rapport à 2020 et de -45,5% par rapport à 2019. Ainsi, le coût du risque agrégé ressort faible en proportion du PNB et des encours de créances. En effet, il représente 2,2 % du PNB contre 5,6% un an plus tôt et 4% en 2019. Rapporté aux encours au 31/12/2021, il se situe à 0,04 %, après 0,09 % à fin 2020 et 0,06% à fin 2019. L'évolution favorable du coût du risque s'explique par la baisse significative des défaillances d'entreprises sur la période.

Au global, les sociétés d'affacturage enregistrent une hausse significative de leur résultat net sur un an (+39,1%), à 220 millions d'euros à fin 2021 contre 158 millions d'euros un an plus tôt. Toutefois, comparé à la situation d'avant-crise, le résultat net accuse un retard de -13,1% (253 millions d'euros au 31/12/2019).

¹⁹ Coefficient net d'exploitation= Coûts de structure / PNB.

8 ANNEXES

8.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage

Tableau 1.1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
	En 2020*	En 2021*	Δ%
Ensemble des opérations (avec ou sans syndication) (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	323 567	365 372	+12,9%
1. Affacturage domestique (1)	218 848	236 613	+8,1%
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	48 870	56 121	+14,8%
111. Hors <i>maturity factoring</i>	48 445	55 797	+15,2%
1111. Avec recours (2)	23 998	28 413	+18,4%
1112. Sans recours (2)	24 448	27 384	+12,0%
112. <i>Maturity factoring</i> (3)	425	324	-23,8%
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (4)	156 168	166 676	+6,7%
121. Avec recours (2)	77 186	77 929	+1,0%
1211. Notifié (5)	11 289	11 491	+1,8%
1212. Non notifié	65 897	66 439	+0,8%
122. Sans recours (2)	78 983	88 746	+12,4%
1221. Notifié (5)	6 330	5 767	-8,9%
1222. Non notifié	72 653	82 980	+14,2%
13. Affacturage inversé (6)	13 809	13 816	+0,1%
dont Affacturage inversé collaboratif (7)	7 839	7 344	-6,3%
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	104 720	128 759	+23,0%
21. A l'exportation (8)	23 976	31 785	+32,6%
22. A l'importation (9)	2 422	1 623	-33,0%
23. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (10)	78 322	95 351	+21,7%

* La ventilation des opérations d'affacturage a été sensiblement modifiée par rapport aux déclarations passées, certains adhérents ayant requalifié à posteriori certaines opérations.

(1) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) *Maturity factoring* : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

(4) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(5) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(6) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(7) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(8) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(9) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(10) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

Tableau 1.2 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage		Nombre de contrats (en unités)		
		Au 31.12.2020*	Au 31.12.2021*	Δ%
Ensemble des opérations (avec ou sans syndication) (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)		37 290	36 070	-3,3%
1. Affacturage domestique (1)		32 513	31 288	-3,8%
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)		24 393	23 282	-4,6%
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (2)		5 713	5 490	-3,9%
13. Affacturage inversé (3) (4)		2 407	2 516	+4,5%
dont Affacturage inversé collaboratif (5)		1 665	1 693	+1,7%
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)		4 777	4 782	+0,1%
21. A l'exportation (6)		2 630	2 366	-10,0%
22. A l'importation (7)		322	340	+5,6%
23. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (8)		1 825	2 076	+13,8%

* La ventilation des opérations d'affacturage a été sensiblement modifiée par rapport aux déclarations passées, certains adhérents ayant requalifié à posteriori certaines opérations.

(1) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(2) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(3) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(4) Pour les cas d'affacturage inversé, le nombre total de donneurs d'ordre (en unités SIREN ou équivalent pour les entreprises étrangères) est de 115 au 31 décembre 2020 et de 121 au 31 décembre 2021, soit une hausse de +5,2%.

(5) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(6) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(7) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(8) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

8.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique

Tableau 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique	Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
	En 2020	En 2021	Δ%
a. Affacturage domestique	218 848	236 613	+8,1%
. Notifié (1)	80 298	87 194	+8,6%
. Non notifié	138 549	149 418	+7,8%
b. Affacturage domestique	218 848	236 613	+8,1%
. Avec recours (2)	101 183	106 343	+5,1%
. Sans recours (2)	117 240	129 946	+10,8%
. <i>Maturity factoring</i> (3)	425	324	-23,8%

(1) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) *Maturity factoring* : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

8.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication

Tableau 3.1 : Gros plan sur les seules opérations de syndication (1)	Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
	En 2020	En 2021	Δ%
Ensemble des opérations de syndication (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	47 048	48 786	+3,7%
1. Affacturage domestique	25 244	23 576	-6,6%
2. Affacturage international	21 804	25 210	+15,6%

(1) Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

Tableau 3.2 : Gros plan sur les seules opérations de syndication (1)	Nombre de contrats (en unités)		
	Au 31.12.2020	Au 31.12.2021	Δ%
Ensemble des opérations de syndication (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	492	552	+12,2%
1. Affacturage domestique	279	312	+11,8%
2. Affacturage international	213	240	+12,7%

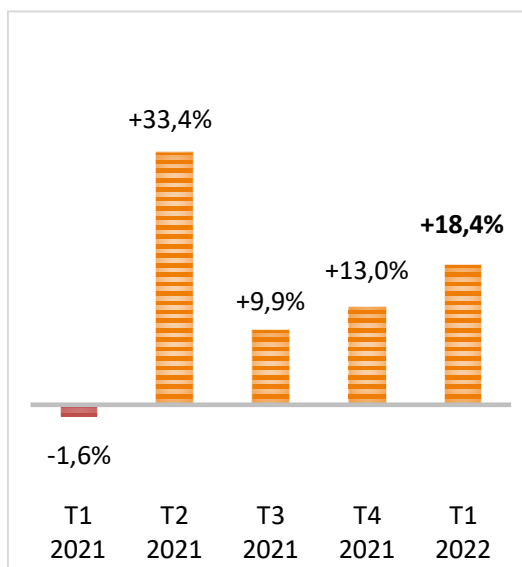
(1) Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

8.4 Annexe 4 : Evolution de l'activité en début 2022

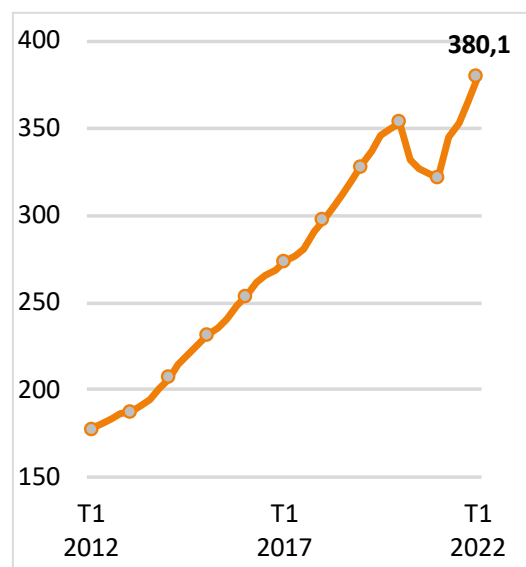
L'embellie s'est confirmée pour le marché de l'affacturage : ayant repris de l'élan au dernier trimestre 2021, l'activité s'est accentuée en début d'année 2022. En effet, les factors ont pris en charge 98,1 milliards d'euros de nouvelles créances au premier trimestre, **soit un bond de l'activité de +18,4%** par rapport au même trimestre 2021, sous l'effet de la reconstitution des stocks et des premiers remboursements de PGE qui impactent les BFR. **Si l'on évalue par rapport au début d'année 2019, la profession enregistre une croissance remarquable de +21%.**

Dans cette même dynamique, la production cumulée des quatre derniers trimestres atteint 380,1 milliards d'euros à fin mars, en hausse de +18% par rapport à la même période de 2021.

Production* - Variation annuelle en %



Production* - Année mobile (Mds d'euros)



* Données trimestrielles